

ADDENDA No.4

No de la DP: SEN-050 23/24

Titre: Systèmes de repérage par GPS

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la soumission et des documents relatifs au contrat. Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.

Questions et Réponses

Q1. Veuillez fournir des clarifications sur les points suivants – Annexe « A » - énoncé des travaux - section 5 :

Q1a. Le logiciel système doit :

Rafraîchissement des données GPS au moins une fois par seconde (à une fréquence minimale de 1 Hz).

- **Est-ce que cela doit être du côté de la base de données ou du côté de l'application**

R1a. **Ceci concerne le côté application.**

Q1b. Possibilité d'avoir des flux multiples pour différents groupes autorisés ou différentes personnes autorisées quant au visuel des véhicules désignés, comme les navettes, pouvant être vus par les utilisateurs.

- **Merci de bien vouloir développer**

R1b. **Le Sénat possède un parc de véhicule comprenant 1 camion, 2 fourgonnettes, 2 véhicules passager et 4 navettes. Possibilité d'autorisé divers groupe de personnes à voir des véhicules sélectionnés.**

Exemples:

- **Gestion des services de transport: Visualisation et plein contrôle sur l'ensemble des véhicules de la flotte**
- **Services à la clientèle du Sénat: Visualisation uniquement sur le camion, les deux fourgonnettes et quatre navettes.**
- **Service de sécurité du Sénat: Visualisation uniquement sur l'ensemble des véhicules de la flotte**
- **Utilisateur de navette: Visualisation uniquement des navettes en service.**

ADDENDA No.4

No de la DP: SEN-050 23/24

Titre: Systèmes de repérage par GPS

Q1c. Possibilité de créer des étiquettes personnalisables pour désigner les véhicules du Sénat. Attribution d'un nom aux véhicules par circuit et facilité d'ajouter et de retirer des navettes en fonction des besoins opérationnels.

- **Merci de bien vouloir développer**

R1c. Le Sénat possède un parc de véhicule comprenant 1 camion, 2 fourgonnettes, 2 véhicules passager et 4 navettes. Possibilité d'autorisé divers groupe de personnes à voir des véhicules sélectionnés.

Afin de faciliter nos opérations, nos véhicules sont identifiés par routes ou par utilisateur.

Exemple :

- Navette 1
- Navette 2
- Navette3
- Navette 4
- Camion 5 tonnes
- Fourgonette 3
- Fourgonette 4
- Etc.

Q1d. Possibilité d'établir à l'avance des parcours en couleur sur la carte et d'afficher le nom des édifices occupés par le Sénat et les arrêts autorisés.

- **Merci de bien vouloir développer**

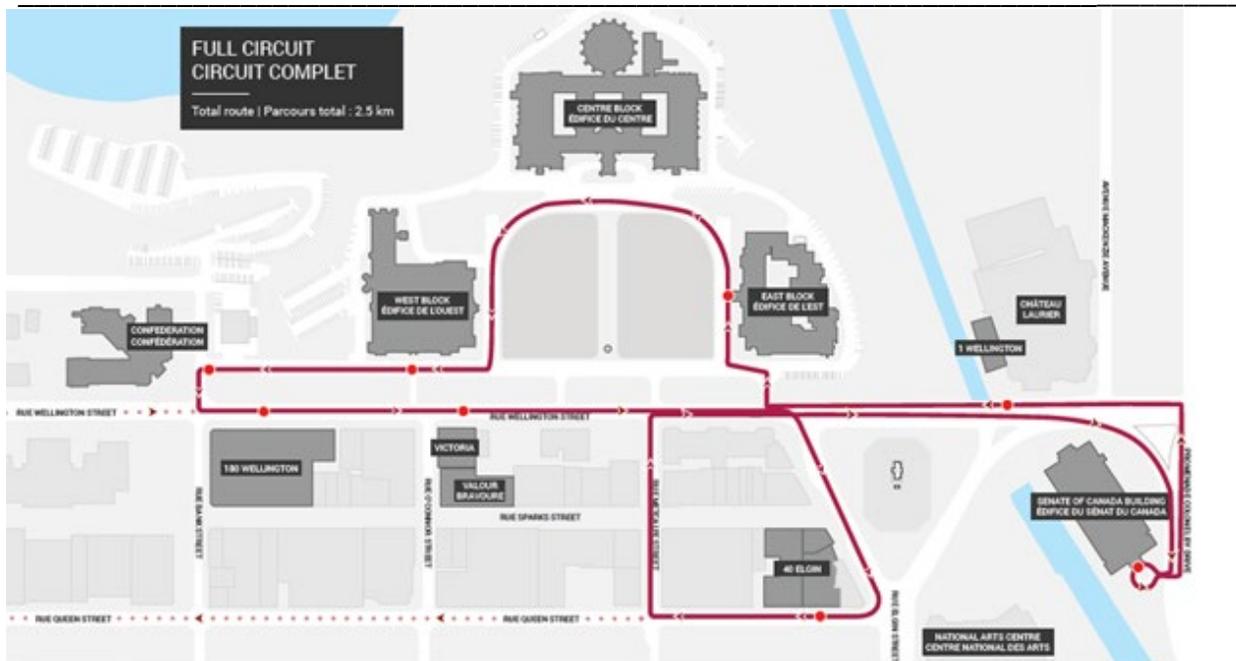
R1d. Les navettes circulent sur des circuit préétablis. Nous avons également des arrêts préétablis afin de servir les édifices occupés par le Sénat du Canada. Les circuits sont identifiés par couleurs.

Exemple :

ADDENDA No.4

No de la DP: SEN-050 23/24

Titre: Systèmes de repérage par GPS



Q1e. Interface permettant à l'utilisateur de modifier en temps réel les parcours établis à l'avance à cause de la fermeture de voies de circulation.

- **Merci de bien vouloir développer**

R1e. **Voir réponse R1c**

Q1f. Possibilité d'estimer le temps d'arrivée aux arrêts prévus selon l'emplacement du véhicule, le temps d'attente moyen à chaque arrêt et à chaque édifice désigné et le temps moyen par circuit préétabli.

- **Merci de bien vouloir développer**

R1f. **Possibilité d'obtenir un estimé de temps d'arrivé aux édifices, arrêts préétablis. Voir réponse R1C pour référence.**

R1g. Option de détection de la congestion : outil d'analyse et de visualisation qui surveille, évalue et signale la circulation automobile sur n'importe quel tronçon de voie publique, en tout temps.

ADDENDA No.4

No de la DP: SEN-050 23/24

Titre: Systèmes de repérage par GPS

- **Cela signifie-t-il des informations routières en temps réel**

R1g. **Oui**

Q1h. Outil de détection des congestions permettant de visualiser et de mettre en évidence les sections du réseau routier où la circulation n'est pas optimale.

- **Merci de bien vouloir développer**

R1h. **Identification du trafic sur un itinéraire donné.**

Q2. Annexe "A" – Énoncé des Travaux, section 5(n)

Avertissements transmis aux utilisateurs désignés selon divers paramètres, par exemple, le véhicule se trouve à l'extérieur d'un périmètre prédéfini, le port de la ceinture de sécurité, les excès de vitesse, les freinages brusques, les accélérations brusques, les collisions possibles, la décharge de la batterie, le retrait non autorisé d'un dispositif, l'utilisation abusive du moteur et la marche au ralenti.

Existe-t-il une communication externe fournie à partir du sous-système du véhicule (soit par communication filaire, soit par communication RF) pour nous permettre de lire ou d'évaluer les données concernant les alertes d'abus de ceinture de sécurité et de moteur

R2. **Le module GPS branché dans le véhicule doit pouvoir transmettre en temps réel des informations liés au véhicule. La gestion des services du transport peut choisir les notifications voulus tel que :**

Port de ceinture de sécurité
Excès de vitesse
Freinage excessif
Accident
Etc.

Q3. Conditions générales - Si un fournisseur a déjà conclu un accord avec le Sénat, le Sénat accepterait-il d'ajouter ces nouveaux services en tant qu'addendum à l'accord existant dans lequel le fournisseur et le Sénat ont déjà convenu des conditions générales ?

ADDENDA No.4

No de la DP: SEN-050 23/24

Titre: Systèmes de repérage par GPS

R3. **Non.**

Q4. O1 - Expérience de l'entreprise - Le Sénat recherche-t-il le nom d'un client (c'est-à-dire une référence) ou le nom du soumissionnaire ?

R4. **Le Sénat recherche des informations sur le soumissionnaire.**

Q5. Veuillez préciser si l'exigence C1 en matière d'analyse de données basée sur le Web concerne l'interface utilisateur ou le serveur principal responsable de l'hébergement des données ?

R5. **Cette exigence concerne l'interface utilisateur.**

Shirley Chartrand
Conseillère principale en approvisionnement
Le Sénat du Canada
Proc-app@sen.parl.gc.ca